



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Creuse"



# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

RANC PRINCIPAL P

Données au 06/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 24 580 801 587 euros

Nombre d'aides : 8 602 441

Nombre d'entreprises : 2 009 304

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 2 003 857 575 euros

Nombre d'aides: 731 933

Nombre d'entreprises : 186 836

# Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 23 899 520 euros

Nombre d'aides: 10 436

Nombre d'entreprises : 2 681



# PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC PARTY

Données au 23/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

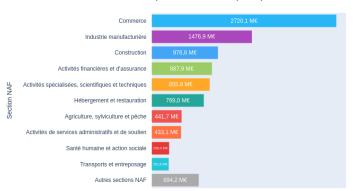


Montant total: 136 357 356 379 euros

Nombre de prêts : 670 947

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 9 764 756 307 euros

Nombre de prêts : 66 765

# Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 75 081 126 euros

Nombre de prêts : 691



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 15/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 443 499 395 euros

Nombre de reports : 112 770

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine



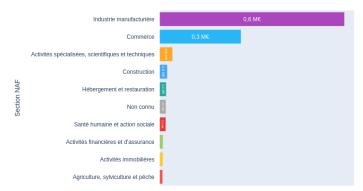


Montant total: 214 452 790 euros

Nombre de reports : 8 504

# Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 073 901 euros

Nombre de reports : 91



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

# Niveau Départemental : Creuse

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 672 813 euros

Nombre d'aides: 2 213



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

### Niveau National



# Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

